

Re | Penser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles (2018-2021)

Contexte

La **Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles** (2005) reconnaît le droit souverain des Etats à formuler et mettre en œuvre des politiques et mesures qui soutiennent l'émergence de secteurs dynamiques culturels et créatifs. Elle recommande que les politiques et mesures soient conçues et mises en œuvre à travers des processus informés, participatifs et transparents et articulées autour de principes qui respectent les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

Pour y parvenir, les Parties à la Convention (146 à ce jour) se sont engagées à collecter et partager, par le biais des **rapports périodiques quadriennaux**¹, des informations et des données, des statistiques et des bonnes pratiques sur les politiques et mesures qui protègent et promeuvent la diversité des expressions culturelles dans leur pays respectif. La préparation de rapports va bien au-delà d'un simple exercice technique ; il est conçu pour soutenir, à travers des dialogues multipartites, **l'élaboration de politiques culturelles innovantes, prospectives et informées**. Cependant, beaucoup de Parties ont exprimé un certain nombre de difficultés dans la préparation des rapports : absence de statistiques culturelles et de cadres de suivi, capacité limitée à évaluer l'impact des politiques culturelles, fragilité des mécanismes d'échanges entre gouvernement et société civile.

Le saviez-vous ?

Aujourd'hui, les industries culturelles et créatives génèrent 2,250 milliards USD de revenus annuels et le montant de leurs exportations s'élève à plus de 250 milliards de dollars. Ces secteurs peuvent constituer jusqu'à 10% du PIB dans certains pays.

Objectifs

Ce projet répond aux besoins exprimés par les Parties cherchant un appui pour **renforcer les capacités humaines et institutionnelles des acteurs gouvernementaux et de la société civile afin de suivre et rendre compte des politiques et mesures** qui protègent et promeuvent la diversité des expressions culturelles. Dans ce but, l'UNESCO met à disposition une expertise spécialisée dans l'organisation de consultations multipartites, notamment des acteurs gouvernementaux et de la société civile ; offre des formations sur la collecte et l'analyse des données ; soutient la coopération interministérielle ; et facilite les débats publics sur des sujets émergents tels que l'égalité des genres dans le secteur de la culture, la diversité des médias ou la liberté artistique.

Au niveau international, l'UNESCO produira également un **rapport mondial**² s'appuyant sur les informations et données rassemblées dans les rapports périodiques quadriennaux soumis par les

¹ Tous les quatre ans, conformément aux articles sur « Partage d'informations et transparence » (Art.9) ainsi que sur « Echange, analyse et diffusion de l'information » (Art.19), les Parties fournissent à l'UNESCO les informations appropriées dans leurs « rapports périodiques quadriennaux » (RPQ) sur des mesures prises pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles au sein de leur territoire et au niveau international. Pour voir tous les rapports soumis jusqu'alors : <https://fr.unesco.org/creativity/rapports-suivi/rapports-periodiques/rapports-disponibles>

² La dernière édition du rapport mondial UNESCO Re | penser les politiques culturelles est accessible ici : fr.unesco.org/creativity/global-report-2018

Parties à la Convention, ainsi que d'autres sources (instituts de recherche, acteurs culturels indépendants et société civile, par exemple).

Publié en [2015](#) et [2018](#), la série de rapports mondiaux analyse les tendances, évalue les progrès, identifie les défis et fournit des exemples de politiques novatrices visant à promouvoir la diversité des expressions culturelles. Les rapports mondiaux fournissent un cadre pour soutenir les gouvernements et la société civile dans la conception de politiques nourries de données. Ces informations seront analysées par des experts internationaux, faisant ainsi du rapport un outil de plaidoyer et de sensibilisation pour repenser les politiques culturelles dans le monde.

En tant que priorité de l'UNESCO, l'égalité entre les genres bénéficiera d'une attention particulière à travers la mise en œuvre d'un plan d'action qui intègre la dimension genre dans l'ensemble des activités. **La jeunesse** sera également activement mobilisée en participant à des réunions de consultation et à des discussions sur les politiques, compte tenu notamment du fait que les industries culturelles et créatives représentent une réelle opportunité d'emploi pour les jeunes, employant plus de personnes âgées de 15 à 29 ans que tout autre secteur.

Résultats escomptés du projet

Les gouvernements et les organisations de la société civile dans les 16 pays bénéficiaires engagent des processus participatifs et informés de suivi de leurs politiques, conformément aux principes et objectifs de la Convention de 2005 sur la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles.

Résultats et Impact

Les gouvernements et les organisations de la société civile de 16 pays partenaires engagent un dialogue sur les politiques à mener et produire conjointement les données nécessaires pour élaborer des politiques et faire leur suivi.

Il est prévu que **tous les pays bénéficiaires soumettent leurs rapports périodiques quadriennaux (RPQ) à l'UNESCO avant le 30 avril 2020**. Les pays bénéficiaires pourraient devenir des leaders régionaux et soutenir d'autres pays dans l'élaboration de leurs rapports.

Le cadre révisé des RPQ sera conforme au [cadre de suivi de la Convention](#) ainsi qu'au [Programme de développement durable à l'horizon 2030](#). Recueillir des données et élaborer le QPR aideront donc le pays bénéficiaire dans la mise en œuvre et suivi du Programme 2030 des Objectifs de développement durable.



Les bénéficiaires

Les bénéficiaires de projet sont des **acteurs gouvernementaux et de la société civile** engagés dans l'élaboration de politiques et dans les processus de suivi pour la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les **acteurs gouvernementaux** comprennent :

- Les points de contact nationaux³
- Les décideurs politiques

³ Conformément à l'article 9(b) et aux directives opérationnelles relatives au " Partage de l'information et transparence ", les Parties à la Convention désignent des points de contact chargés de partager l'information sur la Convention sur leur territoire et d'assurer la communication de cette information avec les ministères et organismes publics concernés. Les points de contact peuvent également répondre aux questions du grand public sur la Convention.

- Les autorités publiques et les administrateurs locaux, y compris les fonctionnaires représentant différents ministères (par exemple, ministères de la culture, de l'éducation, des affaires sociales, de l'emploi, des finances, de la technologie, des affaires étrangères)
- Les bureaux de statistiques
- Les institutions publiques et agences culturelles

Les **acteurs de la société civile** comprennent:

- Les organisations non-gouvernementales
- Les organisations à but non lucratif
- Les organisations professionnelles des secteurs de la culture et des médias et des secteurs associés
- Les groupes qui soutiennent le travail des artistes et des acteurs culturels

Pays bénéficiaires

1	Maurice	Bureau UNESCO à Nairobi	Afrique
2	Tanzanie		
3	Ouganda		
4	Mali	Bureau UNESCO à Dakar/Bamako	Etats Arabes
5	Algérie	Bureau UNESCO à Rabat	
6	Palestine	Bureau UNESCO à Ramallah	
7	Mongolie	Bureau UNESCO à Pékin	Asie
8	Bangladesh	Bureau UNESCO à Dhaka	
9	Pérou	Bureau UNESCO à Lima	Amérique Latine et Caraïbes
10	Jamaïque	Bureau UNESCO à Kingston	

Des activités seront également mises en œuvre au Burkina Faso, en Colombie, en Ethiopie, en Indonésie, au Sénégal et au Zimbabwe pour consolider les résultats du projet de l'UNESCO « Renforcer les libertés fondamentales à travers la promotion de la diversité des expressions culturelles » mis en œuvre en 2014-2017 et pour prolonger les initiatives portant sur l'élaboration et le suivi des politiques.

Activités prévues

Activité 1 - Réunions de consultation multipartites

- Mener des **diagnostics locaux**, avec une attention particulière pour les questions de genre, et organiser des réunions de **consultation multipartites**. Les réunions de consultation visent à accroître la compréhension de la manière dont les principes et notions de libertés fondamentales et de diversité des expressions culturelles peuvent se traduire par des lois, des politiques et/ou des programmes, et d'aligner en conséquence le processus de suivi et d'évaluation de la Convention de 2005. Il en découlera un dialogue ouvert entre le gouvernement et les acteurs de la société civile dans l'élaboration de rapports périodiques.

Activité 2 - Collecte de données et d'informations et rédaction du rapport périodique

- **Mettre en place des ateliers de formation et de coaching**. Chaque pays bénéficiaire doit établir une équipe nationale multipartite et paritaire, composée de représentants de divers ministères, institutions gouvernementales et organisations de la société civile, y compris les professionnels des médias et de la culture, les organisations de défense des droits de l'homme et des droits des femmes. La tâche principale des équipes nationales consistera à élaborer le rapport périodique de manière participative. L'UNESCO et les pays bénéficiaires sélectionneront, parmi les membres de la Banque d'expertise de l'UNESCO, les experts

internationaux les plus aptes à organiser des **ateliers de formation** sur le suivi des politiques participatives, sur des domaines d'intérêt stratégique, et à offrir un accompagnement à distance aux équipes nationales tout au long du processus de rédaction sur une période d'un an.

- Organiser des **réunions d'échanges avec la société civile**. Afin de soutenir la structuration et l'autonomisation de la société civile, l'UNESCO organisera des ateliers supplémentaires destinés aux professionnels des médias et de la culture, à la société civile et aux organisations de défense des droits de l'homme, des jeunes et des femmes. Ces rencontres viseront également à renforcer la **sensibilisation et les capacités de la société civile** à évaluer les politiques. Des activités spécifiques (par exemple, collecte de données de base, cartographie des parties prenantes, discussions de groupe avec des femmes professionnelles, formation pour renforcer les capacités des femmes, etc.) seront organisées pour encourager l'élaboration de mesures visant à **promouvoir l'égalité des genres dans le secteur de la culture**.
- **Créer un mécanisme de coopération interministérielle** : les politiques culturelles ne sont pas l'unique responsabilité d'un seul ministère. La culture, en tant que question transversale, nécessite la participation de multiples acteurs. L'UNESCO propose donc d'aider les pays bénéficiaires à mettre en place un dialogue interministériel et des mécanismes de coopération. Il est prévu que de tels mécanismes assureront la durabilité et l'impact à long terme du projet au-delà des périodes de mise en œuvre.

Activité 3 - Présentation publique des rapports périodiques

- Organiser une présentation publique de la version provisoire du RPQ pour permettre aux parties prenantes de revoir le contenu, améliorer les informations et les données et valider le rapport. Cela soutiendra également la préparation de recommandations de politiques susceptibles de redéfinir les futures politiques culturelles. L'équipe nationale se réunira pour faire le bilan des discussions et intégrer les commentaires en vue de finaliser le rapport périodique à soumettre à l'UNESCO et discuter des enseignements tirés et du suivi des actions prévues. On s'attend également à ce que les méthodes participatives de collecte et de suivi des données soient institutionnalisées dans chaque pays bénéficiaire.

Activité 4 – Lancement du troisième rapport mondial, promotion de son utilisation et échange de connaissances

- Organiser de nombreux événements de lancement et une **présentation publique du troisième rapport mondial** (prévu pour juin 2021) en coopération avec les bureaux hors Siège de l'UNESCO et d'autres agences des Nations Unies travaillant sur des questions couvertes par le rapport mondial. Ces événements viseront à mobiliser le soutien de la communauté du développement et encourager les acteurs gouvernementaux et de la société civile à plaider en faveur d'un changement de politique et à poursuivre le dialogue sur les politiques participatives.
- Organiser une série d'activités pour **promouvoir l'utilisation du Rapport mondial** auprès des universitaires, des institutions de recherche et des organisations de la société civile afin qu'ils puissent utiliser le rapport mondial comme matériel didactique et outil pour plaider en faveur d'un changement de politique. Les bénéficiaires seront encouragés à participer activement à l'échange de connaissances aux niveaux national, régional et mondial. Des efforts seront déployés pour mobiliser les organisations de femmes afin d'utiliser le rapport mondial pour promouvoir l'égalité des genres dans le secteur de la culture.